



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021 – 052
SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2021

OBJET : Compte rendu des délégations du Maire

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 décembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 30, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (13) Mme Catherine COMBES, Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Monique LEROY, M. Luc FOURNIER, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Julie BÉNÉZECH, M. Franck TEYSSIER, Mme Sandrine COUSTE, M. Lucien DUPRÉ

POUVOIRS : (2) M. Alain GHISALBERTI à Mme Catherine COMBES, M. David MOUTON à Mme TÊTELIN Hélène

ABSENTS : (3) M. Clément CHAPPERT, M. Bruno ENJALBERT – M. Patrice HANRIOT

ABSENTE EXCUSEE : (1) Mme Sylvie MAURY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Hélène TÊTELIN

DATE DE CONVOCAION : 01 décembre 2021

Catherine COMBES, Maire, expose que conformément à la délibération n°2020-006 du 13 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal lui a donné délégation pour traiter les affaires énumérées à l'article L2122-22 du CGCT, elle rend compte à l'assemblée des décisions prises.

Afin que l'article L. 2122-23 du CGCT soit rempli, le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal doit être complet et précis, qu'il soit présenté oralement ou sous la forme d'un relevé de décisions. Une évocation succincte des décisions prises par le maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT pourrait être regardée comme un refus d'information du conseil municipal (TA Strasbourg, 20 août 1997, Masson c/ Ville de Metz, n° 952965).

Considérant la période de crise sanitaire liée au COVID19, le compte rendu prendra en compte le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre ainsi que le 4^{ème} jusqu'au 01/12/2021 afin que le conseil puisse prendre acte. Le compte rendu des délégations du mois de décembre sera présenté avec le 1^{er} trimestre 2021.

I. MARCHES PUBLICS

AUTRES MARCHES (Moins de 15.000 € HT)
NEANT
MARCHES PUBLICS (De 15.001 à 50.000 € HT)
Appel d'offres marché d'assurance en cours
MARCHES PUBLICS (+ 50.000 € HT)
NEANT